

Sous-section 4.—Assurance-vie effectuée par les sociétés fraternelles

En plus de l'assurance-vie, les opérations de quelques sociétés fraternelles comprennent, entre autres, le paiement d'indemnités en cas de maladie; ces opérations sont toutefois peu importantes. Le tableau 19 contient des données sur l'assurance-vie effectuée par des sociétés fraternelles ainsi que les statistiques relatives à l'actif, au passif, aux recettes et aux déboursés des sociétés canadiennes et des sociétés étrangères faisant affaires au Canada. Les taux de ces sociétés sont calculés de façon à couvrir les indemnités, en tenant compte de tous les principes actuariels. La caisse de bénéfice de chaque société doit être évaluée chaque année par un actuaire qualifié (devenu membre, après examen, de l'Institut des Actuaires de Londres; de la Faculté des Actuaires d'Écosse; de la Société des Actuaires d'Amérique ou de l'Institut Américain des Actuaires) et, à moins que l'actuaire ne certifie la solvabilité de chaque caisse, un rajustement des taux des bénéficiaires doit être effectué. Les statistiques de la première partie de ce tableau portent sur 12 sociétés canadiennes faisant rapport au Département des Assurances du gouvernement fédéral, dont une seule n'accorde pas de bénéfices d'assurance-vie.

En vertu d'un amendement à la loi des assurances, en vigueur le 1er janvier 1920, il est maintenant nécessaire à toute société fraternelle étrangère de se procurer une charte fédérale avant de faire affaires au Canada. Cependant, toutes les sociétés qui autrefois faisaient affaires en vertu de chartes provinciales peuvent continuer à faire les transactions nécessaires relativement à l'assurance déjà en vigueur, mais il leur est défendu d'accepter de nouveaux membres. Depuis lors, la plupart de ces sociétés se sont procuré une charte fédérale; il en est de même de quelques sociétés étrangères qui auparavant n'étaient pas munies de chartes provinciales. Trente sociétés appartenant à l'une ou l'autre de ces deux classes faisaient affaires au Canada en 1942.

19.—Assurance-vie des sociétés fraternelles faisant rapport au Département fédéral des Assurances, 1938-42

Item	1938	1939	1940	1941	1942
	nomb.	nomb.	nomb.	nomb.	nomb.
SOCIÉTÉS CANADIENNES					
Polices émises, net.....	17, 216	12, 459	11, 362	13, 591	17, 281
Polices échues, net.....	3, 100	3, 326	3, 361	3, 159	3, 070
	\$	\$	\$	\$	\$
Sommes nettes payées par les membres.....	1, 931, 515	1, 933, 470	1, 940, 902	1, 860, 398	1, 798, 294
Montant net des polices nouvelles.....	14, 445, 147	9, 982, 175	9, 140, 450	11, 319, 100	15, 308, 315
Assurances en vigueur, net.....	112, 698, 333	109, 063, 645	108, 810, 930	111, 019, 989	118, 233, 025
Montant net des polices échues.....	2, 649, 795	2, 901, 633	2, 837, 154	2, 619, 639	2, 627, 440
Bénéfices nets payés.....	3, 234, 829	3, 574, 316	3, 300, 542	3, 107, 645	3, 072, 460
Réclamations nettes non réglées.....	233, 624	270, 295	280, 824	325, 173	398, 172
Assurances ayant pris fin par					
Décès.....	1, 898, 776	2, 013, 588	1, 922, 345	1, 904, 019	1, 983, 938
Résiliation, échéance, abandon, etc.....	12, 490, 938	13, 729, 773	10, 831, 848	9, 991, 444	8, 067, 569
Totaux, terminées.....	14, 389, 714	15, 743, 361	12, 754, 193	11, 895, 463	10, 051, 507
Actif¹					
Immeubles.....	11, 328, 650	10, 599, 975	10, 330, 162	9, 485, 650	7, 893, 944
Prêts sur immeubles.....	11, 742, 512	10, 751, 459	9, 961, 643	9, 392, 279	9, 096, 335
Prêts sur polices.....	8, 535, 744	8, 050, 651	7, 796, 542	7, 523, 267	7, 057, 545
Valeurs en portefeuille.....	49, 548, 912	51, 238, 379	53, 179, 342	54, 992, 545	58, 223, 335
En caisse et en banque.....	1, 042, 243	1, 537, 897	1, 083, 847	1, 661, 843	1, 404, 083
Intérêts et loyers échus et courus.....	669, 913	640, 449	672, 506	630, 457	717, 131
Redevances des membres.....	309, 561	282, 997	293, 384	265, 348	297, 084
Autre actif.....	1, 068, 204	887, 000	820, 262	792, 745	1, 254, 759
Totaux, actif ²	84, 245, 739	83, 988, 807	84, 137, 688	84, 794, 134	85, 851, 516